



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, dont le siège est situé 11 rue de l'Hôpital – CS 73310 – 21033 DIJON cedex, représenté par son Président en exercice, M. François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2015, lui même représenté par délégation, par Madame Françoise TENENBAUM, Vice-Présidente,
ci-après dénommé « CCAS »
d'une part,

Et

Le Réseau Démences Alzheimer de Bourgogne – Franche - Comté RESEDA dont le siège social est situé 30 boulevard de Strasbourg 21000 Dijon, représenté par son Président Monsieur Imad SFER,
ci-après dénommé « RESEDA »
d'autre part.

Et

L'espace Baudelaire situé 27 avenue Charles Baudelaire 21000 Dijon, représenté par sa Directrice Mme Laëtitia RION – PERRIN
d'autre part

Il a été convenu ce qui suit

PREAMBULE

La maladie d'Alzheimer ou toute autre maladie apparentée affecte de manière significative la vie de la personne atteinte mais aussi celle de son entourage familial.

RESEDA est un réseau de santé qui regroupe des professionnels impliqués dans la prise en charge des problématiques liées à la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Il est subventionné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2004. Le réseau joue un rôle d'expert et de coordination des acteurs, de formation des professionnels et d'harmonisation des pratiques, de sensibilisation du public et des Aidants.

Le CCAS est un établissement public autonome, géré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire. Il propose des prestations, des services et des dispositifs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale notamment en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés en les accueillant au sein de son centre de jour « Les Marronniers » et en faveur des Aidants en proposant un « café des proches Aidants » en partenariat avec RESEDA et une formation à destination de tous les Aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

Le CCAS est particulièrement sensibilisé à la problématique Alzheimer et au soutien des Aidants et souhaite développer des actions ou apporte son soutien à celles qui sont mises en œuvre par ses partenaires.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention, vise à formaliser la collaboration entre le Réseau RESEDA, le CCAS et l'Espace Baudelaire et à déterminer les conditions de mises en œuvre d'ateliers cuisine en faveur d'un groupe constitué de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et de leurs aidants.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2019.

ARTICLE 3 : Les conditions de l'intervention

L'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés est une des principales préoccupations des acteurs de santé. On constate que l'entourage éprouve des difficultés à trouver ou à accepter des aides matérielles et humaines destinées à réduire le risque d'épuisement.

En général, les formes de prise en charges médico-sociales proposées sont basées sur la séparation du malade et de l'aidant afin de lui offrir du répit.

Le réseau RESEDA souhaite proposer un atelier cuisine à des couples aidant/aidé. Les objectifs sont les suivants

- Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés :
 - * Maintenir les capacités cognitives et motrices.
 - * Stimuler la prise d'initiative, la praxie, la dextérité.
 - * Entretenir une activité et la mobilité.
 - * Renforcer le lien social et familial grâce à une activité réalisée dans une structure autre que médico-sociale.

- Pour les Aidants :
 - * Prévenir le risque d'épuisement par le partage du quotidien de chacun.
 - * Retrouver du plaisir à être ensemble en redécouvrant l'autre.

Une fois par mois (excepté les mois de juillet et août) un groupe constitué de couples aidants/aidés participera à une atelier cuisine afin de réaliser un goûter. A l'issue de l'atelier, les préparations sont dégustées ensemble afin de créer un moment d'échanges entre les participants et les animateurs.

Il est à noter que l'Aidant pourra choisir de ne pas participer à l'atelier cuisine s'il souhaite bénéficier d'un moment de répit, mais pourra rejoindre le groupe pour la dégustation.

ARTICLE 4 : L'engagement des parties

Le CCAS s'engage à :

- * Mettre un cuisinier à disposition gracieuse qui se chargera de : Proposer des recettes, transmettre la liste des denrées alimentaires nécessaires, animer l'atelier cuisine, s'assurer de la propreté des locaux avant son départ
- * Etre un relais de communication

RESEDA s'engage à :

- * Assurer la promotion de l'action.
- * Enregistrer les inscriptions des participants.
- * S'assurer du transport des participants.
- * Fournir les denrées alimentaires.
- * Mettre à disposition un co-animateur de l'atelier.

- * S'assurer de la sécurité des participants pendant l'atelier cuisine et la dégustation, il est responsable du groupe.
- * S'assurer de la propreté des locaux avant son départ.

- L'espace Baudelaire s'engage à :
 - * Mettre à disposition la cuisine de la structure et le matériel de cuisine.
 - * Mettre à disposition un espace de convivialité pour la dégustation.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an après signature. Elle pourra faire l'objet d'un avenant modificateur en cas d'adoption de nouvelles modalités.

Article 6 : Résiliation

La présente convention est résiliable à tout moment sur l'initiative motivée de l'un des partenaires moyennant la respect d'un délai de préavis d'un mois.

Article 7 : litiges

En tant que de besoin, les parties font attribution expresse de compétence aux juridictions de Dijon.

Fait à Dijon, le **19 AVR. 2019**

**La Vice-Présidente
du CCAS
Françoise TENENBAUM**

**Le Président de RESEDA
Imad SFER**

RE EDA BFC
30 Boulevard de Strasbourg
DIJON
Siret: 44502846700030
imad

**La Directrice de
L'Espace Baudelaire
Laëtitia RION-PERRIN**

L'Espace Baudelaire
Espace socioculturel Centre Est
Léo Lagrange Centre Est
27 av. Charles Baudelaire - Dijon.
Tél : 03 80 40 05 10
espacebaudelaire@leolagrange.org